



SYNTHÈSE DES DÉBATS

AROMATES RELATIONS PUBLIQUES
169 Rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt
Contact : aromates@aromates.fr
Document rédigé par Marina Torre
photos © Julien HANANEL / Aromates

DÉCHETS MÉNAGERS, QUE PEUT LE POLITIQUE ?

INTRODUCTION



JACQUES MARCEAU, PRÉSIDENT D'AROMATES

Jacques Marceau a ouvert cette 7^e conférence nationale par une mise en perspective des débats de la matinée. « Déchets ménagers : que peut le politique ? La question posée pour cette édition porte le **constat d'une impuissance politique** éprouvée par les élus territoriaux dont les moyens d'action sont de plus en plus contraints », a ainsi déclaré l'organisateur de ces rencontres. Et ce dernier de souligner : « **Le marché inonde, et le service public passe la serpillère** ».

Des **volumes de déchets produits en France qui ne « baissent pas de façon significative »**, et qui explosent même à l'échelle mondiale, des « **coûts de traitements en hausse** », des **intérêts divergents, voire contradictoires** des uns et des autres... de fait la situation apparaît des plus complexes. A cela s'oppose une **dynamique positive chez les consommateurs** de plus en plus nombreux à prendre conscience de la situation et à adopter des comportements vertueux.

Ces efforts sont portés en France par les « **élus des collectivités territoriales et accompagnés par un secteur privé dont le savoir-faire et les performances sont reconnus dans le monde entier** ». Or ce modèle se heurte, a-t-il regretté, à de **nouveaux bouleversements avec la multiplication des « filières de traitement gérées par les producteurs de biens de consommation eux-mêmes en vertu du principe de 'pollueur-payeur' »**. Un changement de paradigme qui priverait les collectivités de recettes issues du recyclage et pèse in fine sur les contribuables. Que peut, dans ce contexte, un pouvoir politique aux prises avec bien d'autres priorités, mais contraint par l'urgence climatique ? C'est sur cette question que se sont penchés les participants à cette 7^e conférence sur les déchets ménagers. Voici leurs principales pistes de réponses et d'actions.

LE MEILLEUR DECHET RESTE CELUI QUI N'EST PAS PRODUIT »

Huguette Tiegna – Députée du Lot, membre de la Commission du Développement Durable et de l'aménagement du Territoire, présidente du groupe d'études « Gestion des déchets, économie circulaire et économie verte »



La députée du Lot a dressé bilan de la législation en matière de gestion des déchets. Concernant la loi Agec (anti-gaspillage pour une économie circulaire), votée en 2020, elle a observé des « **retards sur le calendrier prévu** », notamment dans la filière du bâtiment. « **Le partage des responsabilités entre les metteurs sur le marché et les collectivités locales souffre d'un manque de clarté** », a-t-elle ajouté.

L'élue a ensuite évoqué les travaux parlementaires actuels notamment la **proposition de loi sur la « fast-fashion »**

débatte à l'Assemblée nationale le jour même du colloque. Celle-ci vise à renforcer l'information sur l'impact environnemental de l'industrie textile et à interdire la publicité pour les marques qui nuisent à l'environnement en incitant à la surconsommation.

Elle a également mis l'accent sur le **cas du plastique et les 8 millions de tonnes** rejetées annuellement dans les océans. En dépit de technologies innovantes qui permettraient de recycler davantage de matières plastiques, elle estime « **inévitables des normes d'écoconception plus strictes**. « **Nous le savons tous, le meilleur déchet reste celui qui n'est pas produit** », a ainsi souligné Huguette Tiegna.

Enfin, l'élue du Lot a souligné **la nécessité pour la France de se montrer vertueuse sur le plan environnemental**. « La crédibilité de la France dépend de son action au niveau national (...) c'est parce que nous agissons sur notre territoire que l'on peut coordonner une action résolue sur le plan international ».



S : QUEL PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ? QUELLES MISSIONS RESPECTIVES ?

« LES POLITIQUES PUBLIQUES SE FERONT DESORMAIS A L'AUNE DE L'URGENCE CLIMATIQUE »

Jean-François VIGIER, maire de Bures-sur-Yvette, président du Syndicat mixte d'ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse, membre du bureau Vice-Président de l'Association des Maires de France (AMF)

« Pour avoir la capacité d'agir, il faut d'abord la volonté », a lancé le maire de Bures-sur-Yvettes. Convaincu, en tant qu' élu, d'être désormais compta ble des attentes environnementales de la part des citoyens, il a affirmé que « **toutes les politiques publiques se feront désormais à l'aune de l'urgence climatique.** »

7,5 MILLIONS D'EUROS

Il a cité des exemples de mesures locales prises dans sa région avec la collecte des biodéchets dès 2022, soit deux ans avant la réglementation qui l'impose (entrée en vigueur en janvier 2024), l'exploitation du biogaz pour le traitement des déchets organiques, **des investissements de 7,5 millions d'euros** dans l'usine de traitement des déchets de son syndicat ainsi que l'ouverture,

prévue pour septembre 2024 d'une « ressourcerie » de 1000 m².

POUR UNE « DETTE VERTE »

Il a par ailleurs fustigé la complexité de normes réglementaires fréquemment modifiées qui entraveraient de nombreux projets et accroît la pression financière. Il a ainsi évoqué un certain nombre de coupes budgétaires, et l'augmentation du « coût d'accueil des tonnes incinérées pour les clients extérieurs » au centre de tri. « **Nous nous efforçons de ne pas toucher à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** », a-t-il précisé.

Face à ces enjeux, Jean-François Vigier a appelé à une révision profonde des politiques budgétaires. « Mettrons-nous en place une dette verte ? », a-t-il demandé, jugeant trop courte les échéances de remboursement actuellement exigées pour les collectivités. « **L'État doit nous rendre la liberté** pour permettre de mettre en œuvre cette politique », a-t-il conclu.



Jean-François VIGIER

PREMIÈRE TABLE RONDE

Modération: Caroline Chal, responsable des relations institutionnelles, Syctom

Intervenants :

- Patrick BARIOL, directeur général de LEKO
- Nicolas GARNIER, délégué général de l'AMORCE
- Sabrina SEBAIHI, députée des Hauts-de-Seine
- Lucie MUNIESA, directrice développement durable et affaires institutionnelles, Paprec Group
- Jean-François VIGIER, maire de Bures-sur-Yvette, président du Syndicat mixte d'ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse, membre du bureau Vice-Président de l'AMF
- Sophie Petibon, directrice développement stratégique – Recyclage et valorisation des Déchets, Veolia France

Première problématique au cœur de cette table ronde : la question du **partage des responsabilités entre les différents acteurs de la gestion des déchets ménagers**.

« Les collectivités locales se sont ‘autosaisies’ dans de nombreux domaines : elles financent les déchetteries, des campagnes de prévention, accordent des subventions... », a énuméré la responsable des relations institutionnelles du Syctom, Caroline Chal, qui animait ce débat.

« On ne sait plus qui est responsable de quoi », a abondé Lucie Muniesa, directrice en charge du Développement durable et des relations institutionnelles chez Paprec. A ce flou dans les attributions, s'ajoutent, a-t-elle pointé, une « désorganisation » et des « lourdeurs administratives » qui compliquent d'autant plus la réalisation de missions pour lesquelles les citoyens sont en droit d'exiger des comptes.

PERFORMANCE ET RESPONSABILITES

Or justement, la gestion des déchets ménagers connaît des défis de performance, avec des réalisations décevantes en matière de recyclage notamment.

« La responsabilité élargie des producteurs doit clarifier ses objectifs », a assuré Nicolas Garner, délégué général de l'Amorce.

Plusieurs intervenants ont mis en exergue une **situation paradoxale**, avec d'une part la nécessité de remplir des objectifs ambitieux en matière environnementale, et d'une autre la volonté de réduire leurs dépenses, voire de dégager des bénéfices pour les infrastructures coûteuses. « **Les déchets sont des gisements qui représentent un intérêt pour les uns quand pour**



Nicolas Garnier (Amorce), Sophie Petibon (Veolia) et Patrick Bariol (Leko)

les autres, ils ne sont considérés que comme une pollution », a commenté la députée des Hauts-de-Seine, Sabrina Sebaihi.

LES DEFIS DE LA PREVENTION

Les invités ont ensuite mis l'accent sur la prévention, pour laquelle davantage d'efforts doivent être déployés. Là encore, il apparaît nécessaire de **préciser les attributions de chacune des parties prenantes en matière d'actions préventives**. A ainsi été soulevée l'idée d'une nouvelle réglementation, une « loi Agec 2 », ou bien d'intégrer de nouvelles mesures dans un projet de loi de Finances. Au « niveau réglementaire, il faut clarifier les compétences, **allouer des moyens, je pense au fonds Vert** », a ajouté la députée des Hauts-de-Seine.



Jean-François VIGIER (Maire de Bures-sur-Yvette)

POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Patrick Bariol, directeur général de Leko a, pour sa part, plaidé pour **une nouvelle gouvernance** des organismes tels que le sien. Une gouvernance qui serait « **ouverte à d'autres parties prenantes** », en insistant sur le partage des responsabilités. « **Atteindre les objectifs est l'affaire de tous** », a-t-il résumé.

En matière de méthodologie de l'action, Sophie Petibon (directrice développement stratégique – Recyclage et Valorisation des déchets) de Véolia a insisté sur la **nécessité d'apporter des réponses** locales à des problématiques qui le sont elles aussi. « Il ne faut pas qu'avec l'arrivée des éco-organismes, nous **cassions une réalité territoriale et économique** », a-t-elle fait valoir. Elle a listé diverses actions de son entreprise au service des collectivités locales. S'adressant à ces dernières, elle a promis : « il faut que l'on s'engage au travers des marchés, en s'appuyant sur des outils juridiques à notre portée – nous entrons par exemple **dans l'ère du contrat performantiel** – afin de vous donner les moyens de démontrer aux usagers la réalité de vos actions ».

Enfin, Sabrina Sebaihi a conclu cette discussion en insistant sur **la responsabilité de l'État**, « pour **accompagner les collectivités locales et sensibiliser la population sur la prévention** et les modes de consommation ».

DEUXIEME SESSION :

DÉCHETS MÉNAGERS : QUE PEUT LA FRANCE FACE A UNE PROBLEMATIQUE MONDIALE ?



CONVERSATION

Nicolas BUCHOUD, urbaniste, historien, spécialiste de l'évaluation des politiques publiques, dirigeant du cabinet Renaissance Urbaine

Caroline CHAL, responsable des relations institutionnelles, Syctom (représentait également) le Partenariat Français pour les Déchet

En guise d'introduction à cette conversation, Nicolas Buchoud a cité les travaux de Karl Falkenberg, membre du conseil municipal de Hambourg, qui a œuvré en 2014 à la mise en place d'un « nouveau cadre politique européen » sur les déchets. « Dix ans plus tard », a constaté l'urbaniste, « les discours restent assez voisins, alors que la **production de déchets mondiale se poursuit et s'amplifie** ». Il a rappelé que celle-ci dépasse désormais les **2,3 milliards de tonnes par an** et pourrait atteindre **3,8 milliards** au milieu du siècle, selon des prévisions de l'ONU. Dans ce contexte particulièrement préoccupant, les discussions engagées lors des rencontres internationales telles que la COP28 à Dubaï ou bien les négociations d'un traité international sur le plastique révèlent une **prise de conscience croissante de l'urgence de la situation**.

MANQUE D'INFRASTRUCTURES ET PRIORITES DIVERGENTES

« Les grands bailleurs assurent qu'ils peuvent **financer des infrastructures** » pour traiter les déchets, a pointé Caroline Chal, « **mais les conditions de leur mise en œuvre ne sont pas réunies** ». En effet, les deux interlocuteurs en conviennent : malgré des discours ambitieux, la réalité montre une poursuite et même une **accélération de la production de déchets dans les pays en développement**.

Caroline Chal a notamment cité le cas du **Kazakhstan** où le manque d'infrastructures, en particulier de moyens de transport rend impraticable la mise en place de collectes à une échelle suffisante. Elle a également évoqué les **Philippines**, où la nécessité de « **gérer des urgences** telles que des typhons ou des tremblements de terre » prend le pas sur la question des déchets.

ESPOIRS DE CROISSANCE

Il a en outre été rappelé que les pays les moins avancés économiquement refusent de **renoncer**

aux bénéfiques de la croissance économique afin de préserver l'environnement.

Nicolas Buchaud a malgré tout pointé des éléments encourageants. Il a constaté sur une « mobilisation très forte » dans de nombreux pays et l'existence de **travaux multilatéraux**. Il a souhaité l'organisation d'un « **One Waste Summit** » (sommet sur les déchets) sur le modèle du « One Water Summit » (sommet sur l'eau) prévu en septembre 2024 en marge de

l'Assemblée générale de l'Onu et organisée par la France et le Kazakhstan.

Quel rôle pour la France dans ce contexte ? Caroline Chal, qui représentait notamment le Partenariat français pour déchets (PFD), fondé en juin 2023, a rappelé la mission de cet organisme : « **poser ces questions sur la table et faire émerger des solutions locales, territorialisées.** »

Troisième session : Déchets ménagers en plastique : que peut (encore) le politique ?

TROISIÈME TABLE RONDE

Modération : Pierre HIRTZBERGER, président de L'Association Française des Professionnels de L'Eau et des Déchets (ASTEE)

- Philippe BOLO, député du Maine-et-Loire, membre de la Commission des affaires économiques et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) (présenti)
- Antoine BOUSSEAU, directeur général BU Services aux Collectivités Recyclage et valorisation, Groupe Suez, président de la FNADE
- François-Michel LAMBERT, président de Soroa, fondateur et ex-président de l'Institut National de l'Économie circulaire (INEC)
- Céline HEIDRECHID (CH), directrice adjointe du développement, GRT Gaz
- (en vidéo) Najat MOKTAR (NM), directrice Adjointe, cheffe du Département des sciences et des applications nucléaires, IAEA

Le 31 janvier 2024, le Premier ministre Gabriel Attal annonçait un vaste plan de réduction du plastique, ciblant en particulier les **cinquante sites les plus générateurs d'emballages** en plastique en France. De fait, les matériaux plastiques occupent toujours une place prépondérante dans notre modèle économique alors que leur fabrication tout comme leur traitement après usage constitue des sources majeures d'émission de gaz à effet de serre et de pollution, les produits plastiques restant encore très peu recyclables. C'est dans ce contexte que se déroulait la dernière rencontre de la matinée.

DU NUCLEAIRE POUR TRAITER LES DECHETS

Celle-ci a débuté par une allocution retransmise par vidéo de Najat Mokhtar, Directrice générale adjointe chargée des sciences et des applications nucléaires au sein de Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).



François-Michel Lambert (Soroa) et Philippe Bolo (député du Maine-et-Loire)

Celle-ci a exposé des solutions innovantes visant à recycler des plastiques par des méthodes **d'ionisation**. En matière de recyclage du

plastique, les « techniques conventionnelles, avec des intrants chimiques, génèrent neuf fois plus de

2050. « C'est **hors de contrôle** », a commenté François-Michel Lambert.



Céline Heidrecheid (GRT Gaz)

gaz à effet de serre que le recyclage mécanique », a-t-elle souligné, mais « **grâce au rayonnement on peut améliorer le processus** ». Le [programme « NUTEC Plastique » de l'AEIA](#), présent dans 85 pays, entend développer les techniques d'ionisation pour traiter des matériaux jusqu'ici non recyclables. Des travaux plus avancés sont en cours en **Indonésie et en Malaisie** notamment.

Après cette intervention, le débat s'est d'abord porté sur la complexité du traitement des déchets plastiques. Philippe Bolo a détaillé les effets délétères de la pollution plastique dans de nombreux domaines : **biodiversité, santé avec la présence de microparticules dans nos organismes, ou même tourisme**. « Sans vouloir faire du 'plastique bashing' puisque tous les plastiques ne sont pas au même niveau et certains sont utiles au quotidien », a pointé le député du Maine-et-Loire, « il faut, en effet, comme le disait Jean-François Vigier, sortir de notre zone de confort ». Il a insisté sur la nécessité de réduire au maximum les emballages à commencer par les bouteilles d'eau.

Mais **comment se « désintoxiquer de cette matière fantastique ? »** a questionné le modérateur de ces échanges, Pierre Hirtzberger. « Il est vrai que le plastique est partout », a opiné Antoine Bousseau. De fait, la **production mondiale de plastique a doublé entre 2000 et 2020 pour atteindre 460 millions de tonnes par an**. Elle pourrait atteindre le milliard à l'horizon

REDUCTION, REUTILISATION, RECYCLAGE

Le représentant de Suez a évoqué les différents produits issus du traitement des déchets plastiques réalisé dans les usines du groupe, notamment à Biarritz : des billes ou paillettes devenant ainsi « réinjectables » pour de nouveaux usages. Il a ainsi illustré l'un des **trois « R » (pour « Réduction, Réutilisation et Recyclage »)**, une manière de présenter les solutions pour traiter le plastique évoquée par François-Michel Lambert et qui figurait dans les conclusions des rapports parlementaires co-signées avec la sénatrice Angèle Prévile.

« IL FAUT FERMER LE ROBINET »

François-Michel Lambert a également mis en avant l'approche **des « 10 niveaux » d'économie circulaire**, qui débutent par le « refus : **ne pas acheter, sortir de l'hyperconsommation** » et s'achèvent, aux **étapes 9 et 10 par le recyclage et la récupération d'énergie**.

Ainsi, à propos des solutions présentées antérieurement par Najat Mokhtar de l'AEIA, l'élu de Maine-et-Loire s'est montré circonspect : « je suis **dubitatif sur le nucléaire** » **car ces solutions n'interviennent qu'au 9^e niveau de l'économie circulaire**.

« Il ne reste qu'une possibilité : fermer le robinet, il faut de la radicalité : **interdire l'usage du pétrole et du gaz pour fabriquer du plastique**, alors la source sera tarie. Alors on utilisera du plastique comme on doit l'utiliser, et non pas partout », a-t-il assuré.

« Nous **ne pourrions pas faire trier ou arrêter de consommer avec un fusil sur la tempe** », a pour sa part souligné Pierre Hirtzberger, avant de lancer la discussion sur la valorisation énergétique des plastiques. Dans ce domaine, Céline Heidrecheid (GRT Gaz) a détaillé les différents procédés utilisés : la **pyrogazéification**, permettant de convertir des résidus et déchets solides en gaz injectable dans les réseaux gaziers existants, ainsi que la **gazéification hydrothermale** qui permet de transformer la biomasse en gaz.

Ces procédés encore **au stade de l'expérimentation** seraient sur le point d'être industrialisés. Son groupe a ainsi lancé des appels à manifestation d'intérêt pour un « état des lieux

sur les projets de pyrogazéification ». Parmi les 50 projets ayant été retenus, « une vingtaine sont en phase de développement », a-t-elle indiqué. Quant à la gazéification hydrothermale, elle serait proche d'entrer en phase d'exploitation en Suisse et aux Pays-Bas. Un autre appel à manifestation d'intérêt est prévu en France.

Ces innovations technologiques n'empêchent pas de mettre l'accent sur la **sobriété énergétique**. La **crise énergétique** de 2022-2023, ayant fait suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie aurait laissé ses marques dans les comportements des consommateurs, a ainsi noté la représentante de GRT-Gaz.

« SURTRIER » LES ORDURES MENAGERES

La discussion s'est achevée sur les problématiques entourant le tri des déchets plastiques. Il a notamment été question d'un « **pré-tri** » ou « **sur-tri** » afin de déceler les plastiques exploitables dans les ordures ménagères résiduelles (OMR). « Avant cela, **il faudra aller chercher le plastique là où il est déjà trié** », a recommandé Antoine Bousseau.

Ce dernier s'est interrogé sur la pertinence d'un système de « pré-tri », bien plus complexe et coûteux à mettre en place que d'incinérer les plastiques avec les OMR pour en tirer chaleur et énergie.

A rebours de cette position, le président de Soroa estime que puisque le « **moindre microplastique c'est la mort d'un micro-organisme** », il faut absolument revoir entièrement le modèle. Un « pré-tri » des déchets pourraient faire partie intégrante d'un tel modèle repensé. Il a toutefois insisté sur d'autres manières d'aborder le problème, en particulier dans l'habillement où la demande en matière première excède les limites planétaires.

« Nous devons **travailler de la même façon que les pompiers** », a ainsi lancé François-Michel Lambert : en agissant une fois l'incendie déclenché, certes mais aussi en le prévenant, c'est-à-dire **s'efforçant à tous prix de limiter la consommation de plastiques**.

Enfin, sur un plan plus concret, plusieurs intervenants ont plaidé pour des **incitations fiscales** et d'autres **mesures réglementaires visant à favoriser la transition vers une économie circulaire**.



7^{ème} conférence nationale sur les déchets ménagers

JEUDI
14 MARS 2024 | MAISON DE LA CHIMIE
8h00 / 13h00 | PARIS

Déchets ménagers : que peut le politique ?

Aromates
Relations Publiques

Contact :

AROMATES Rencontres & Débats

aromates@aromates.fr / 01.46.99.10.85